



Les décisions du conseil

Voici les principales décisions prises par le conseil municipal lors de la séance ordinaire tenue le 19 juin 2019 :

Autorisation de la signature – entente pour la cour municipale

Suite à un projet pilote de traitement de certaines infractions criminelles sommaires qui a duré plus de deux ans, lequel a été renouvelé, le ministre de la Justice, en collaboration avec le directeur des poursuites pénales et criminelles et la cour municipale de Sainte-Adèle, désire reconduire ce projet pour une période supplémentaire de 2 ans. Cette entente permettra ainsi d'établir la propriété des amendes découlant de la poursuite de certaines infractions criminelles de la Cour municipale de Sainte-Adèle.

Création d'un OBNL et demandes de subvention – projet du Parc du Mont Loup-Garou

Le projet de Parc du Mont Loup-Garou tient particulièrement à cœur au conseil actuel. Rien n'est laissé au hasard afin d'obtenir un maximum de subventions pour la création du parc. Ainsi, le conseil détermine que la création d'un organisme à but non lucratif pourrait faciliter les demandes de subventions et de financement du parc, en plus de potentiellement majorer les montants qui pourraient être versés afin de réaliser ce projet.

D'autre part, pour ce même projet, le conseil a adopté trois résolutions afin de déposer rapidement des demandes d'aides financières auprès de différents paliers de gouvernement. Les programmes visés sont les suivants :

- Fonds pour les expériences canadiennes du Développement économique Canada pour les régions du Québec ;
- Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) du ministère des Affaires municipales ;
- Programme de soutien aux stratégies de développement touristiques (PSSDT) de Tourisme Québec ;

Appui à Val-Morin – demandes de subvention

En février, le conseil avait appuyé la municipalité de Val-Morin par l'adoption d'une première résolution afin que le ministère des Transports construise deux dessertes sur l'autoroute 15 entre les sorties de Val-David et de Sainte-Adèle. Sur cette même lancée, le conseil a adopté une résolution afin d'appuyer la municipalité de Val-Morin pour la présentation d'une demande d'aide financière au Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) du ministère des Affaires municipales ;



Adjudication – Travaux de réfection mineure de pavage

Le conseil a octroyé un contrat de réfection mineure de pavage à la compagnie Pavage Ste-Adèle. L'objectif du contrat est la réparation de plusieurs petites portions des rues et chemins sur le territoire. Le montant de la dépense est de 350 271,34 \$.

Demande de subvention RIRL au ministère des Transports

Le conseil autorise la demande d'aide financière pour le Redressement des infrastructures routières locales du Programme d'aide à la voirie locale. Cette demande sera faite prochainement au ministère des Transports et concerne des travaux de réfection routière sur le chemin des Hauteurs.

Octroi de contrat - Travaux au centre communautaire Jean-Baptiste-Rolland

Le conseil a accordé un contrat de réfection du centre communautaire situé au 1200, rue Claude-Grégoire. C'est la compagnie Gobelex Construction qui obtient le contrat au montant de 654 969,81 \$. De ce montant, une subvention a été accordée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation au montant de 389 280 \$.

Demande de subvention – Trottoir sur le boulevard de Sainte-Adèle

Afin d'assurer une meilleure sécurité pour les élèves de l'école Augustin-Norbert-Morin, le conseil désire faire construire un trottoir qui relierait l'école secondaire, la rue Valiquette et le reste du centre-ville. L'aide financière pourrait permettre de réaliser ce projet dans les meilleurs délais.

Promesse de cession – Piste de ski de fond dans le secteur de la rue des Arlequins

Un projet majeur de lotissement a été approuvé par le conseil municipal dans le secteur de la rue des Arlequins. Le promoteur accepte donc de donner à titre de frais de parcs, de sentiers et d'espaces verts une partie du terrain, lequel est déjà utilisé comme piste de ski de fond. Cette acquisition de la piste nommée la « Pijac » permettra de pérenniser une autre portion du réseau municipal.



Citation de bâtiments – Maison Claude-Henri-Grignon, maison Biroleau-McGuire et maison Wilfrid-Grignon

Conformément à la *Loi sur le patrimoine culturel*, la ville peut citer des immeubles qui sont sur son territoire, afin de préserver des bâtiments qui font partie du patrimoine bâti de Sainte-Adèle. C'est à cette fin que le comité du patrimoine a recommandé au conseil d'adopter les règlements de citation suivants :

1) Règlement 1276 : citation de la maison Claude-Henri-Grignon (195, rue Morin)

Les motifs retenus visent, entre autres, des valeurs historiques (sa construction, laquelle date approximativement de 1850, fait de ce bâtiment un des seuls vestiges du passé adélois), des valeurs d'authenticité (conservation de plusieurs caractéristiques d'origine) et des valeurs architecturales (son volume imposant, son plan rectangulaire et son élévation sur deux étages, sa maçonnerie de pierres des champs et sa ferronnerie d'origine, ses toitures couvertes de tôle traditionnelle, sa composition symétrique et symétrie des ouvertures, son ornementation dont les frontons et les colonnes).

2) Règlement 1277 : citation de la maison Biroleau-McGuire (183-189, rue Morin)

Les motifs retenus visent, entre autres, des valeurs historiques (la maison témoigne de la présence du docteur Wilfrid Grignon et des différents services publics et commerces que ce dernier loge dans ses bâtiments) et des valeurs architecturales (sa situation géographique en bordure de la voie publique, son élévation de deux étages et le toit mansardé, certains matériaux d'origine, dont le parement de bois à crin, les lattes de cèdre et les planches charnière ainsi qu'une maçonnerie en pierre des champs)

3) Règlement 1278 : citation de la maison Wilfrid-Grignon (183-189, rue Morin)

Les motifs retenus visent, entre autres, des valeurs historiques (la maison témoigne de la présence du docteur Wilfrid Grignon et des différents services publics et commerces que ce dernier loge dans ses bâtiments) et des valeurs architecturales (sa situation géographique en bordure de la voie publique, une maison jumelée, son imposant volume constitué de deux plans rectangulaires et l'élévation sur deux étages, les matériaux d'origine, dont le parement de bois et la maçonnerie de pierre des champs, les toitures à deux versants et les avant-toits couverts de tôle traditionnelle)

Une séance publique d'information se tiendra le 17 juillet 2019 à 19 h à la Place des citoyens.